

Formation réglementaire IOBSP pour l'inscription à l'ORIAS

*Intermédiaire en Opérations de Banque
et Services de Paiement IOBSP*

BANQUE



Quel sont les objectifs de l'ORIAS en matière bancaire

La demande croissante des associations de protection du consommateur, les attentes du client et le marché de la Bancassurance ont eu pour conséquences de nombreuses modifications légales.

Depuis 2013, le registre des intermédiaires centralise les inscriptions dans 3 principales catégories suivantes:

- assurances (intermédiaire en assurance - IAS)
- crédits (intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement - IOBSP)
- investissements financiers (conseiller en investissements financiers - CIF)

L'inscription sur ce registre est obligatoire pour toutes les personnes physiques ou morales qui souhaitent exercer l'activité d'intermédiation en opération de banque et en service de paiement en France; c'est un des moyens permettant d'éviter les fraudes aux consommateurs, emprunteurs ou épargnants.

Les intermédiaires doivent respecter des critères clairement définis, tels qu'une excellente réputation, de bonnes connaissances dans toutes les questions relatives au domaine d'activité et, entre autres, avoir accompli une formation et réussi un examen reconnu par les autorités.

Vos compétences au service de vos clients

Les clients ne se satisfont plus de la simple présentation d'un produit ou d'une solution d'une banque ou société d'investissement. Ils recherchent des solutions adaptées à leurs besoins et leurs objectifs, et ont donc besoin d'un conseil global étendu.

Les produits évoluent vite, Internet, les sites de comparaison d'offres, les moyens de s'informer sont à la portée de chaque client. Le monde d'aujourd'hui n'est plus le même qu'il y a dix ans. Ce sont les compétences des conseillers qui font la différence. Il ne suffit plus de connaître des produits ou des solutions, c'est un état de la situation globale du client et des solutions qui répondent à ses attentes qui sont déterminants.

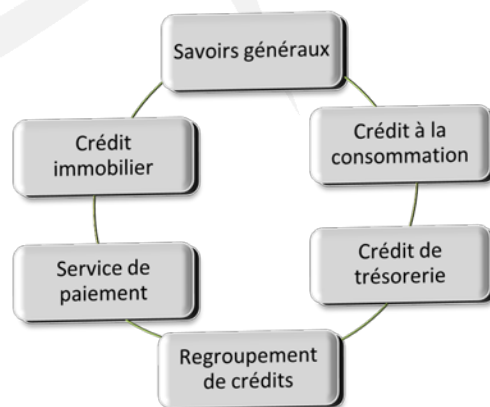
Cette formation vous permettra d'étendre vos compétences afin de faire de vous un professionnel en opérations de banque et en service de paiement.

Quel est l'objectif de cette formation ?

La formation d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement IOBSP permet d'élargir le champ des connaissances et compétences en matière de crédit à la consommation et de trésorerie, de regroupement de crédits, de services de paiement ainsi qu'au niveau du crédit immobilier.

Avec la validation de cette formation et de son examen final, vous serez en mesure de prodiguer un conseil global et professionnel à une clientèle privée et commerciale. En étoffant vos compétences, vous allez aussi pouvoir proposer une palette de services à même de satisfaire une clientèle devenue plus exigeante.

Avec la réussite de l'examen d'Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (IOBSP), vous pourrez être inscrit sur le registre de l'ORIAS et ainsi présenter à votre clientèle une certification reconnue par l'autorité de surveillance (ACPR). Vous répondrez ainsi aux attentes de vos clients qui recherchent des conseillers aptes à offrir des concepts de solutions basés sur leur situation financière, familiale et professionnelle en tenant compte de leurs objectifs.

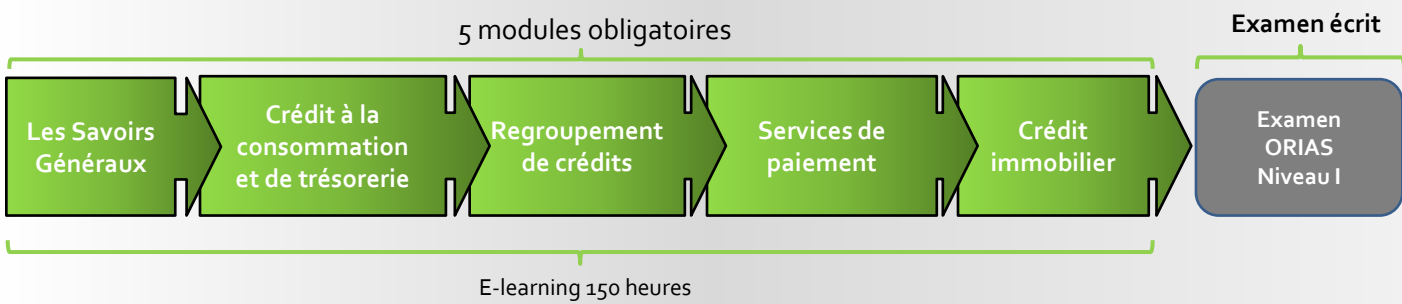


Programme de la formation

Le Niveau I – ORIAS s’adresse aux intermédiaires en opérations de banque, courtiers, mandataires non exclusifs, mandataires d’intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.

La formation IOBSP niveau I s’articule autour de 5 modules obligatoires que sont : les Savoirs généraux, le crédit à la consommation et de trésorerie, le crédit immobilier, le regroupement de crédits et les services de paiement.

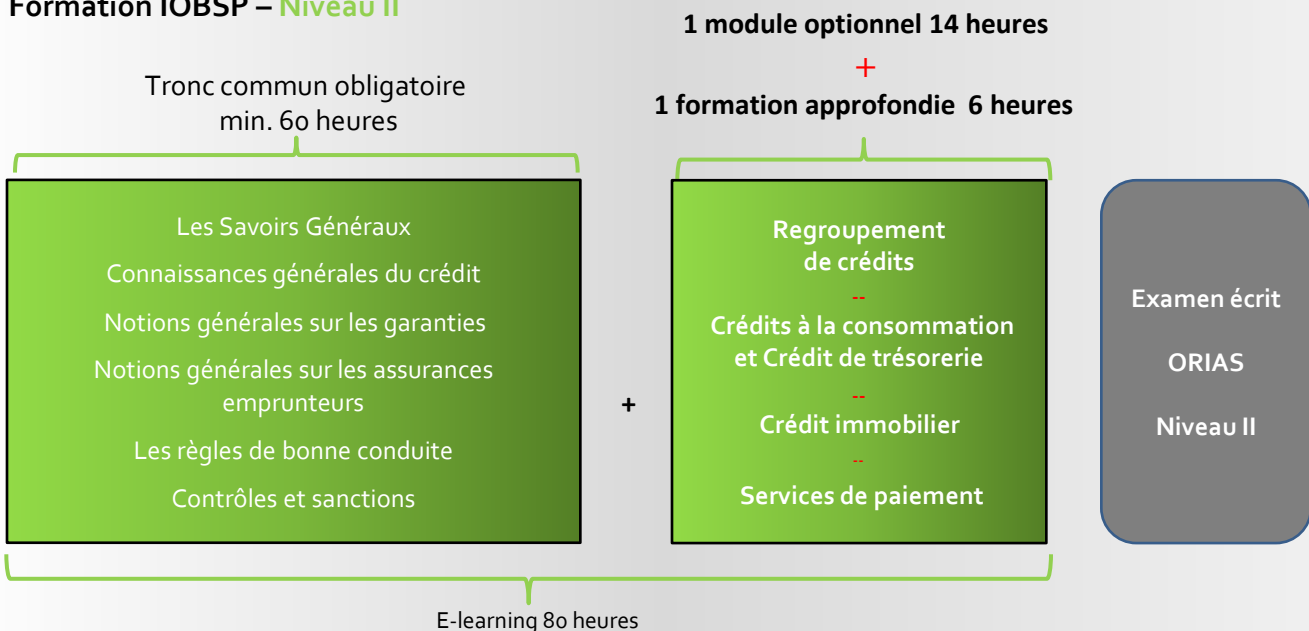
Formation IOBSP – Niveau I



Le Niveau II – ORIAS s’adresse à tout ceux qui souhaitent exercer l’intermédiation en complément de leur activité principale (immobilier) et souhaitant devenir mandataire de courtier en crédit, ou mandataire de banque ou d’assurance à titre exclusif, mandataire d’intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.

La formation IOBSP niveau II s’articule autour du tronc commun auquel s’ajoute un module optionnel au choix ainsi qu’une formation d’approfondissement en relation avec l’activité exercée sur le thème de: crédit à la consommation et de trésorerie, crédit immobilier, regroupement de crédits ou services de paiement.

Formation IOBSP – Niveau II



A qui s'adresse cette formation ?

Vous désirez exercer en tant qu'intermédiaire ou collaborer sous le statut de mandataire exclusif ou non exclusif, vous désirez devenir conseiller en bancassurance ou en immobilier ?

La formation et l'examen d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement IOBSP vous permettent de choisir librement votre statut ou les sociétés avec lesquelles vous désirez collaborer.

Comment est organisée la formation ?

L'APPSFA propose un concept de formation constitué de:

- accès au site d'E-learning pour 150h (80 heures pour le Niveau II) de cours préparant aux examens ORIAS,
- examens intermédiaires pour tester votre niveau d'apprentissage,
- examen final, dont la réussite permettra une inscription auprès de l'ORIAS en tant que MIOBSP.

Méthodologie de la formation

L'APPSFA propose un concept de formation novateur, aussi appelé blended-learning, qui permet la gestion et l'intégration de tout type de contenus pédagogiques; qu'il s'agisse de cours E-learning, de documents à télécharger, de quizz, ou de sessions en présentiel.

Un site Internet développé en collaboration avec une entreprise spécialisée dans l'E-Learning a été spécialement conçu pour l'APPSFA. Les modules d'examen permettent de s'auto évaluer à tout moment. Vous pourrez également poser des questions à nos formateurs tout au long de votre formation, un accompagnement garanti pour la réussite de vos examens.

Grâce à votre accès à la plateforme internet d'E-Learning, vous vous entraînez On-Line en toute liberté, à votre rythme. Cet outil moderne vous permet de choisir l'ordre des sujets sur lesquels vous souhaitez vous entraîner ainsi que le temps à y consacrer. Ceci permet une gestion de votre temps en totale indépendance.

Déroulement de l'examen d'intermédiaire IOBSP

Un examen écrit sous forme de QCM constitué de questions réparties proportionnellement sur l'ensemble des modules (ou ceux choisis pour un IOBSP Niveau II) a lieu après l'accomplissement des 150 heures (respectivement 80 heures pour le Niveau II) de formations minimales requises. La réussite de l'examen (minimum 70 % de réponses correctes) et la validation des heures de formation requises sont déterminants pour l'obtention de la capacité professionnelle délivrée par l'ORIAS.

Documents remis à l'issue de la formation

Après la réussite de l'examen final et la validation du nombre d'heures requises, il sera remis à l'apprenant les documents suivants nécessaires pour l'inscription à l'ORIAS dans la catégorie choisie des IOBSP:

- **Attestation de formation IOBSP** de Niveau I ou II ORIAS
- **Livret de stage IOBSP** de Niveau I ou II ORIAS reprenant chacun des modules de formation et le nombre d'heures de formation par module
- **Attestation de formation «Loi Lagarde»** sur les Crédits à la Consommation (obligatoire pour commercialiser les prêts à la consommation)
- **Attestation de réussite d'examen** (après réussite de ce dernier)